

COMMUNIQUÉ

Juillet 2026

Assemblée générale 2026 d'Entreprises fluviales de France : Le transport fluvial prêt à changer d'échelle, le Gouvernement prêt à lui en donner les moyens

Placée sous le thème « Le fluvial face à ses défis », l'édition 2026 de la Cérémonie de clôture de l'Assemblée générale d'Entreprises fluviales de France (E2F) a réuni à Paris de nombreux intervenants de premier plan, parmi lesquels Philippe Tabarot, ministre chargé des Transports, Didier Mandelli, premier vice-président du Sénat, Cécile Avezard, directrice générale de VNF, ainsi que plusieurs représentants des entreprises de transport fluvial de marchandises et de passagers.

Au fil des interventions, un constat s'est imposé : le transport fluvial n'est plus seulement un mode de transport performant sur le plan environnemental, il constitue désormais un levier stratégique au service de la compétitivité économique, de la transition écologique et de l'aménagement équilibré des territoires.

Les échanges ont permis de mettre en lumière les profondes mutations que connaît actuellement la filière. Si le transport de marchandises demeure confronté à une conjoncture économique exigeante, de nouveaux relais de croissance émergent, portés par le développement de l'intermodalité, l'évolution des chaînes logistiques et les attentes croissantes des chargeurs en matière de décarbonation. Le transport fluvial de passagers poursuit quant à lui sa dynamique, porté par l'essor du tourisme durable, des mobilités urbaines et des investissements engagés dans le renouvellement des flottes.

La transition énergétique a occupé une place centrale dans les débats. Les témoignages d'entreprises engagées dans les dispositifs REMO et LOG-te Fluvial ont illustré la mobilisation de la profession pour réduire son empreinte environnementale, à travers l'électrification, l'amélioration des performances ou encore la formation des équipages à l'éco-conduite.

Les participants ont également souligné que le changement climatique constitue désormais un enjeu majeur pour les entreprises comme pour les gestionnaires d'infrastructures. L'adaptation des réseaux navigables, la résilience des activités économiques et l'anticipation des risques climatiques apparaissent aujourd'hui comme des conditions indispensables au développement durable du transport fluvial.

Les messages portés par la profession

Dans son intervention d'ouverture, Didier Leandri, Président délégué général d'Entreprises fluviales de France, a rappelé que « *le transport fluvial est souvent discret. Il ne fait pas beaucoup de bruit. Mais il fait avancer le pays.* » Derrière chaque convoi et chaque bateau de passagers, ce sont des entreprises qui investissent, des femmes et des hommes passionnés et des territoires qui se développent au service de la transition écologique, de l'attractivité de nos Territoires, de la souveraineté économique et de la logistique.

Des entreprises déjà engagées dans la transition

Didier Leandri a rappelé que les entreprises fluviales n'attendent pas pour investir dans leur décarbonation : « *Nos entreprises n'attendent pas. Elles investissent déjà. Mais elles ont besoin d'un cadre stable pour accélérer.* » Il a appelé à prolonger les dispositifs d'accompagnement, à développer les infrastructures électriques dans les ports, à favoriser les carburants biosourcés et à mettre en place une fiscalité facilitant le renouvellement des flottes.

Une compétitivité pensée à l'échelle de la chaîne logistique

Pour E2F, la compétitivité du transport fluvial repose sur des infrastructures performantes, une réglementation adaptée et une approche véritablement multimodale. Comme l'a rappelé Didier Leandri : « *Il n'existe pas d'un côté la route, de l'autre le rail, le fluvial ou le maritime. Il n'existe qu'une seule chaîne logistique, qu'une seule filière du tourisme.* » Il a également insisté sur la nécessité de donner à VNF les moyens de fiabiliser durablement le réseau et de poursuivre les grands projets structurants, au premier rang desquels la liaison Seine-Escaut sans dépassement de délai et avec un plan d'accompagnement.

L'humain au cœur de la stratégie

Les débats ont également mis en avant l'enjeu de l'attractivité des métiers. E2F a rappelé que la modernisation de la branche passe par la formation, les qualifications professionnelles, la convention collective et le renouvellement des compétences : « *Sans femmes et sans hommes, il n'y aura pas de transport fluvial.* » En appelant à une simplification des règles d'accès aux métiers de navigants.

La présence du ministre marque un engagement politique fort

La présence de Philippe Tabarot, ministre chargé des Transports, a constitué l'un des temps forts de cette Assemblée générale.

Devant l'ensemble de la profession, le ministre a affirmé avec force son attachement au transport fluvial :

« Le transport fluvial est un secteur discret, mais ô combien important pour les transports dans notre pays. »

Philippe Tabarot a rappelé que le transport fluvial constitue un levier majeur de la décarbonation des mobilités et de la souveraineté énergétique du pays.



« Le secteur doit poursuivre l'effort de transition des bateaux et de verdissement pour préserver la compétitivité écologique du mode fluvial. C'est une garantie de succès, de résilience mais aussi de souveraineté pour notre pays. »

Le ministre a salué les résultats déjà obtenus grâce aux **Engagements pour la croissance verte (ECV)** :

« Le bilan de cette première période des Engagements pour la croissance verte est très positif. Ces travaux ont permis de fédérer un écosystème et de montrer que le secteur peut être maître de sa modernisation. »

Il a confirmé son soutien à un **Acte II des ECV**, en déclarant :

« Vous avez toute ma confiance pour finaliser une nouvelle phase de ces engagements pour une période de quatre ans. »

Il a également rappelé que le Gouvernement souhaite désormais faire entrer le fluvial dans une nouvelle dimension :

« Nous sommes arrivés à un moment où il faut changer d'échelle dans ce secteur. C'est pourquoi nous nous dotons d'une véritable stratégie nationale fluviale. »

Le ministre a fixé un cap ambitieux :

« Cette stratégie doit être notre boussole pour stopper le déclin du transport fluvial et atteindre un objectif de croissance de 50 % des tonnages transportés. »

Pour accompagner cette ambition, Philippe Tabarot a confirmé le soutien financier de l'État :

« C'est bien dans cette logique de changement d'échelle que nous devons engager un choc d'investissement dans notre pays. »

Il a rappelé que le projet de loi-cadre sur les transports permettra de financer durablement la modernisation des infrastructures fluviales et leur développement, dont la liaison Seine-Escaut, grâce au fléchage des recettes autoroutières, d'inciter les chargeurs au report modal et de permettre le rétablissement des conditions de concurrence intermodales dans les ports maritimes.

Le ministre a également confirmé une mesure très attendue par la profession :

« J'ai obtenu que votre secteur soit intégré aux aides mises en place par le Gouvernement dans le cadre de la crise sur le carburant. C'est tout simplement parce que c'est juste. »

Enfin, il a salué le travail collectif conduit par la profession sur les dispositions destinées à renforcer la compétitivité du transport fluvial.

En conclusion de cette matinée, Entreprises fluviales de France a réaffirmé sa volonté de poursuivre, aux côtés de l'État, de VNF, des ports, des collectivités et de l'ensemble des partenaires de la filière, les transformations engagées au service d'un transport fluvial toujours plus performant, innovant et durable.

Contact Presse : contact@entreprises-fluviales.fr

